



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2022

### Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,

Monsieur ARNOULD, Madame BA-TALL, Madame BOUAKKAZ, Madame DJABER, Madame GOBLET, Madame GOLDANI-BLANCHET, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame MOSNIER, Madame QUINTON et Madame ROCHER, Administrateurs

### Excusés

Monsieur DHENNE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MARTINS  
Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MIRAULT  
Madame MORLEGHEM, qui n'a pas souhaité donner pouvoir  
Monsieur VALLET,

### Absents

Monsieur COMMANDEUR,  
Monsieur FRANCOIS,  
Madame MUNSCH MASSET,

### Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT  
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,  
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,  
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,  
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,  
Monsieur MARCONNET, Directeur du Patrimoine de TOURS HABITAT,  
Madame ROLLIN, Directrice du Développement et de l'Aménagement de TOURS HABITAT,  
Madame THOMAS Brigitte, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT  
Madame GUERREIRO DA COSTA, Adjointe de Service Habitat et Construction à la Direction  
Départementale des Territoires,

**Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS**

## COTATION BANQUE DE FRANCE

(C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable informent le Conseil d'Administration que, par courrier du 11 août 2022, la Banque de France, à l'issue du dernier examen de la situation de TOURS HABITAT, a attribué la **cotation C2+**.

Le Directeur Général tient à préciser que la Banque de France a modifié en 2022 sa méthodologie et son échelle de cotation qui passe de 13 crans à 22 crans, afin d'offrir une évaluation plus précise de la santé financière des entreprises. Cette nouvelle échelle reflète également l'adaptation de la méthodologie de cotation aux exigences des statuts européens de la Banque de France, avec notamment un objectif de meilleure évaluation des risques et de la capacité de l'entreprise à y faire face.

L'analyse reste fondée sur les mêmes principes, avec notamment le maintien des différents thèmes d'analyse existants (solvabilité, liquidité, capacité bénéficiaire, autonomie financière) et de l'analyse qualitative. Néanmoins, certains indicateurs financiers ont été modifiés et mis à jour au regard de données sectorielles plus récentes.

Cette cotation a pour objectif d'apprécier le risque de crédit présenté par une entreprise. Elle est composée :

- d'une côte d'activité, exprimée par une lettre qui correspond au niveau d'activité, appréciée sur la base de son chiffre d'affaires,
- d'une côte de crédit, attribuée dans le cadre d'une échelle comprenant 22 valeurs significatives (1+, 1, 1-, 2+, 2, 2-, 3+, 3, 3-, 4+, 4, 4-, 5+, 5, 5-, 6+, 6, 6-, 7, 8, P), de la côte la plus favorable à la moins favorable); elle exprime la capacité de l'entreprise à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.

La cotation attribuée à TOURS HABITAT s'interprète de la manière suivante :

Côte d'activité C : correspond à un niveau d'activité égal ou supérieur à 50 M€ et inférieur à 150 M€

Côte de crédit 2+ : la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans est très satisfaite ++.

La cotation d'une entreprise a un **caractère confidentiel**, encadré par le *Code monétaire et financier* qui en définit strictement les destinataires potentiels (article L144-1). Les destinataires sont :

- les entreprises, elles-mêmes, en ce qui concerne leur propre cotation,
- et l'ensemble des acteurs du financement de l'économie via une adhésion au service FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises),
- certains clients internes à la Banque de France, notamment la Direction des Marchés des Capitaux (DMC) qui sélectionnent les créances éligibles et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour mesurer le risque sur les portefeuilles clients des banques.



Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 21/09/2022 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
Grégoire SIMON**